



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

La soussignée donne avis, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville a aliéné les biens suivants d'une valeur de 10 000 \$ et plus, autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique :

- Vente de gré à gré à la compagnie Les Équipements Pinso Ltée d'une pelle mécanique de marque Hitachi, 2011, pour le prix de 52 313.63 \$ incluant les taxes ainsi que d'une chenillette à trottoir de marque RPM Tech, 2010 pour le prix de 14 371.87 \$ incluant les taxes.

Donné à Cowansville, ce 30 novembre 2020.

(S) Brigitte Chabot

La greffière adjointe,
Brigitte Chabot